



# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### **1 Intitulé du projet**

Projet Voie Lyonnaise n°8 Nord : requalification de voirie et insertion d'aménagements cyclables structurants entre l'avenue Victor Hugo à Tassin-la-Demi-Lune et la rue Pierre Audry dans le 9ème arrondissement de Lyon.

### **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

#### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

#### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Raison sociale

Métropole de Lyon

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

SACCO

Cécile

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6c. Infrastructures routières. Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km	Le projet consiste en l'insertion d'aménagements cyclables dans la rue Vincent Serre à Tassin-la-Demi-Lune et sur l'avenue Barthélémy Buyer à Lyon ainsi que les rues de la Persévérance et de la Gravière à Lyon. Le linéaire d'aménagement cyclable du présent projet s'étend sur environ 3 100 ml

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un aménagement cyclable continu et sécurisé depuis l'avenue Victor Hugo à Tassin-la-Demi-Lune et jusqu'à la rue Pierre Audry à Lyon. Le linéaire à aménager représente environ 3,1 km.  
L'aménagement prévoit la requalification de la voirie et des carrefours afin d'aménager les pistes, bandes cyclables et vélorue, tout en rééquilibrant l'espace. Les capacités routières de voirie sont conservées sur l'ensemble du tracé, à l'exception de la rue Vincent Serre à Tassin-la-Demi-Lune qui est mise à sens unique. A noter que le projet nécessite la suppression du terre-plein-central de l'avenue Barthélémy Buyer.  
L'annexe volontaire (en partie 3) précise les emprises du projet.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les réflexions autour du projet ont été initiées afin de créer un axe structurant du plan vélo de la Métropole de Lyon intégrant le réseau des Voies Lyonnaises, tout en confortant l'usage piétons.

A l'issue des études de faisabilité, les principaux objectifs du projet visent à :

- Intégrer le projet au sein du réseau cyclable lyonnais et assurer la connexion aux aménagements vélos existants,
- rendre l'espace public accueillant pour les modes actifs cyclables et piétons, notamment en sécurisant les traversées piétonnes existantes, en en créant de nouvelles et en élargissant les trottoirs dès que l'espace le permet,
- donner une place légitime aux cycles sur cet axe jugé dangereux en raison notamment de la présence d'un terre-plein-central
- Préserver la qualité des transports en commun et notamment en évitant que l'aménagement cyclable séparatif n'emprunte l'avenue de la République à Tassin et l'avenue Barthélémy Buyer entre l'avenue S. Apollinaire et la rue P. Audry à Lyon 9ème.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet portera sur :

- La voirie : terrassement, pose de bordure, reprise de revêtements de surface (chaussées et trottoirs impactés), insertion d'aménagements cyclables, aménagement de traversées piétonnes et cycles.
- L'adaptation des réseaux : assainissement, éclairage public, signalisation lumineuse tricolore ;

La circulation sera maintenue pendant la durée des travaux sur les voies publiques existantes. Toutefois, les travaux pourront nécessiter la mise en place d'alternats ou de sens uniques. Des fermetures ponctuelles pourront également être effectuées. Durant les phases de mise à sens unique ou de fermeture ponctuelle, des déviations seront mises en place et un plan de communication riverains sera mis en œuvre. En raison du classement de route à grande circulation d'une partie de l'emprise du projet, le phasage des travaux et ses impacts sur la circulation seront convenus avec les services de la préfecture en amont des travaux.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, les voies existantes au droit desquelles s'inscrit le projet seront maintenues à double sens à l'exception de l'avenue Vincent Serre à Tassin-la-Demi-Lune qui sera passée à sens unique. Elles seront dotées sur la totalité du linéaire d'aménagements cyclables dédiés et continus (bande cyclable, vélorue ou piste cyclable bidirectionnelle).

Les travaux permettront également d'offrir des espaces plus sécuritaires pour les piétons, comme à proximité de l'école primaire Berlioz.

Ainsi, le projet permettra de favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, en encourageant les déplacements cyclables, et piétons et en sécurisant certains carrefours.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet intercepte des zones de présomption de prescription archéologique. Une saisine de la DRAC est donc nécessaire. Le projet intercepte plusieurs périmètres de protection au titre des abords de monuments historiques et un site inscrit, l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) sera sollicité.

Une analyse plus fine, qui sera menée en phase d'AVP, permettra de déterminer si le projet est soumis ou non à déclaration au titre de la Loi sur l'eau en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0), en concertation avec les services de la DDT. Enfin, l'abattage de deux arbres d'alignement sera peut-être nécessaire - à confirmer dans les phases d'études détaillées à venir. Les abattages feront l'objet d'une procédure d'autorisation préalable.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire de voie concerné : Surface (emprise du projet) : Gabarit moyen des aménagements cyclable (pistes) :	Environ 3 100 ml Environ 33 000 m <sup>2</sup> De 2,50 à 3,00 m de large

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 4 ° 4 6 ' 5 4 " 6 Lat. : 4 5 ° 4 5 ' 5 0 " 5

Point de d'arrivée : Long. : 0 4 ° 4 8 ' 3 3 " 2 Lat. : 4 5 ° 4 5 ' 3 9 " 4

##### Communes traversées :

Tassin-la-Demi-Lune, Lyon (5ème et 9ème arrondissements)

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU-H de la Métropole de Lyon, opposable depuis le 18/06/2019. Les zonages auxquels est soumis le projet sont présentés en annexe volontaire n°1.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches du projet sont les ZNIEFF de type 2 « Val de Saône Méridional » et « Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses îlons et ses brotteaux à l'amont de Lyon » situées respectivement à environ 650 m et 2 100 m à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une zone couverte par un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB). L'APPB le plus proche du projet est celui des « Iles de Crépieux Charmy », situé à environ 6,5 km au Nord-Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Tassin-la-Demi-Lune et les 5ème et 9ème arrondissements de Lyon ne sont pas des communes littorales.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national, parc naturel marin ou parc naturel régional, ni aucune réserve naturelle ou zone de conservation halieutique ne concerne le projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat dans le département du Rhône et de la métropole de Lyon (2019-2023) a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°69-2020-07-09-010, le 09/07/2020. Le PPBE de la Métropole de Lyon (2021-2024) a été approuvé par délibération du conseil métropolitain (n°2021-0849) du 13/12/2021.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte 3 périmètres de protection au titre des abords des monuments historiques de l'Horloge monumentale à Tassin-la-Demi-Lune, de l'édifice gallo-romain et des vestiges de l'aqueduc du Gier situés au 29,30 et 31 rue R. Radisson (Lyon 5ème). Le projet n'intercepte pas de bien inscrit au patrimoine mondial, ni sa zone tampon. Le site patrimonial remarquable du Vieux Lyon se trouve à environ 850 m à l'Est du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'inventaire des zones humides de la Métropole de Lyon, le projet n'intercepte aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tassin-la-Demi-Lune : PPRNi de l'Yzeron, approuvé le 22 octobre 2013. Lyon : PPRi du Gran Lyon, secteur Lyon-Villeurbanne, approuvé le 2 mars 2009. Le projet est en dehors des zonages réglementaires.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de la vallée de la Chimie approuvé le 19 octobre 2016 (rétabli le 04/12/2020), au Sud de Lyon. Le projet est en dehors des zonages réglementaires.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géorisques, le projet ne se trouve pas dans un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS (AtlaSanté), le projet ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve en partie dans le site du centre historique de Lyon, inscrit le 10 octobre 1979.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la Zone Spéciale de Conservation des « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage ». Elle se trouve à environ 6,5 km au Nord-Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches du projet sont le « Sol de la place de Bellecour » et les « Vallons de l'Ouest lyonnais », respectivement situés à environ 1,6 km à l'Est et 1,6 km à l'Ouest du projet.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation du chantier sera réalisée sur le réseau AEP métropolitain ou via des citernes de chantier.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucune modification, ni aucun drainage des masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de démolitions de voirie, trottoirs, etc. Les matériaux excédentaires seront valorisés au maximum ou gérés en tant que déchets dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La structure de chaussée sera constituée en grave recyclée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enrobés et bordures seront composés pour tout ou partie de ressources naturelles du sol et du sous-sol : dérivés pétroliers, roches (bordures, granulats, etc.).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet ne nécessitera pas de consommation en eau potable, ni de traitement des eaux usées. Les rejets se feront dans les réseaux existants, comme c'est le cas aujourd'hui. Ainsi, le projet est en adéquation avec les équipements existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en un aménagement sur des voiries existantes. Il est situé dans sa totalité en contexte urbain, sur des sols imperméables. Le projet pourrait en revanche nécessiter l'abattage de deux arbres pour sa réalisation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme précisé au 5 du présent formulaire, le site Natura 2000 le plus proche du projet est situé à 6,5 km au Nord-Est du projet. Les habitats et espèces au Formulaire Standard de Données de ce site de la directive « Habitats, faune, flore » sont caractéristiques de pelouses et de milieux alluviaux et aquatiques. Ces habitats et les espèces qui les peuplent ne se retrouvent pas au droit, ni à proximité du projet. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de les impacter.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements prévus dans le cadre du projet se font sur voirie existante, en contexte urbain, et ne sont donc pas susceptibles d'engendrer une consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, ni maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lyon est couverte par un PPRT mais celui-ci ne concerne pas les arrondissements traversés par le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est exposé à un risque faible à moyen de retrait-gonflement des argiles. Il se trouve en zone de sismicité faible. Les communes de Tassin-la-Demi-Lune et Lyon sont couvertes par un PPRN mais le projet se trouve en dehors des zonages réglementaires.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en un aménagement sur de la voirie existante. Il n'est pas de nature à engendrer un risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la réalisation du projet pourra nécessiter la mise en place d'alternats. En phase d'exploitation, le projet a pour vocation de favoriser le recours aux modes de déplacements actifs, et vise donc à réduire le trafic routier.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier pourra être source de nuisances sonores ponctuelles et temporaires. La phase d'exploitation contribuera à apaiser les circulations et réduire le bruit lié au trafic routier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'av. B. Buyer est inscrite dans le classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes (Arrêté préfectoral n°DDT-69-2022-03-24-00006) et partiellement en zone bruit voie ferrée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier est susceptible d'engendrer de très faibles nuisances olfactives. La phase d'exploitation contribuera à réduire les nuisances olfactives liées aux véhicules motorisés.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins de chantier seront susceptibles de générer des vibrations temporaires et de très faible incidence. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage public supplémentaire n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'intègre dans des zones urbaines disposant d'un éclairage public. Il est donc concerné par les émissions lumineuses.
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides susceptibles d'être engendrés par le projet proviennent des eaux pluviales (eaux de ruissellement).
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets se feront dans les réseaux existants.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent ne sera généré par le projet en dehors des eaux pluviales issues du ruissellement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet générera des déchets qui seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. La valorisation et la réutilisation des matériaux seront favorisées. Les déchets non réutilisables seront envoyés dans les filières agréées pour les déchets non dangereux, inertes et dangereux. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets. Les voiries seront entretenues par les services de la Métropole.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet traverse plusieurs périmètres de protection au titre des abords des monuments historiques. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera sollicité. Le projet intercepte deux Zones de Présomption de Prescription Archéologique. Dans le cadre de la prise en compte de l'archéologie préventive, une saisine de la DRAC sera effectuée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en zone urbanisée, au droit de voiries existantes. Il n'engendrera pas de modifications des activités humaines, ni de l'usage du sol mais permettra de faciliter et favoriser les déplacements à pied et à vélo.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le présent projet constitue un tronçon de la Voie Lyonnaise 8, cependant son fonctionnement et son usage futur est indépendant des autres tronçons de la ligne 8.

En effet, la modélisation de trafic montre que la majeure partie des usagers empruntant la Voie Lyonnaise 8 sur le Bd du Valvert (ayant fait l'objet de la dispense d'évaluation environnementale référencée 2022 ARA KKP 4040), ne poursuivront pas sur la Voie Lyonnaise 8 mais en direction de Vaise via le tronc commun des Voies Lyonnaises 5 et 10.

Comme convenu avec l'autorité environnementale, le tronçon suivant, commun aux Voies Lyonnaises 8, 11 et 12 fera l'objet d'une saisine spécifique dans le cadre la Voie Lyonnaise 12.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le projet n'est pas situé à proximité d'une frontière et ses incidences sont très localisées. Il n'est donc pas susceptible d'avoir des effets de nature transfrontière.

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce stade, le projet n'a pas fait l'objet d'évaluations des incidences sur l'environnement au titre d'autres législations applicables.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Durant la phase de travaux, des mesures seront mises en œuvre afin de limiter les nuisances et impacts liés au chantier. En phase d'exploitation, le projet aura un impact global positif sur l'environnement et la santé humaine en favorisant le développement des modes de déplacement actifs.

Le projet est implanté au droit de surfaces déjà largement imperméabilisées, et contribuera à la désimperméabilisation puisque des espaces plantés et donc perméables seront créés. Par conséquent, l'imperméabilisation sera extrêmement limitée dans le cadre du projet. Les rejets se feront dans les réseaux existants.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est implanté dans un environnement urbain anthropisé. Il aura donc une faible incidence sur l'environnement. A noter que l'emprise du projet se trouve au droit du domaine public et n'envisage que de manière très marginale des élargissements d'assiette, lesquels sont envisagés sur des espaces anthropisés. En outre des espaces de plantation seront créés, contribuant à la désimperméabilisation de l'espace public. Le projet a pour but de promouvoir le développement et la sécurisation des modes de déplacements actifs (piétons et cycles). Il aura donc un impact positif sur l'environnement mais également sur le cadre de vie des riverains en limitant le recours à la voiture individuelle. Pour ces raisons, le maître d'ouvrage estime que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Zonage du PLU-H de la Métropole de Lyon	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Compléments à la rubrique 4.1 du cerfa : Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Localisation des arbres d'alignement et des prescriptions relatives aux espaces végétalisés de la Métropole de Lyon	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SACCO

Prénom Cécile

Qualité du signataire Directrice Adjointe de la Maîtrise d'œuvre

A Lyon

Fait le 04/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)

